

**VILLE DE SALON-DE-PROVENCE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25/06/2020**  
**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**



## **ORGANISATION DU RAPPORT**

### **I. RETROSPECTIVE FINANCIERE 2014-2019**

1. La chaîne de l'épargne
2. La dette de la commune
3. Les charges de fonctionnement
4. Les produits de fonctionnement
5. La fiscalité communale
6. Les dépenses d'investissement
7. Le financement de l'investissement

### **II. LE CADRE BUDGETAIRE DU NOUVEAU MANDAT**

1. La contractualisation avec l'État
2. Le périmètre des compétences communales
3. Le subventionnement par les partenaires institutionnels

### **III. LES CHOIX STRATEGIQUES DU MANDAT**

### **IV. LES CONSEQUENCES DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE SUR LE BUDGET 2020**

### **V. LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2020**

1. L'achèvement du plan pluriannuel d'investissement 2014-2019
2. Évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

**ANNEXE – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES EN APPLICATION DU DECRET N°2016-841 DU 24 JUIN 2016 RELATIF AU CONTENU AINSI QU'AUX MODALITES DE PUBLICATION ET DE TRANSMISSION**

## I. RETROSPECTIVE FINANCIERE 2014-2019

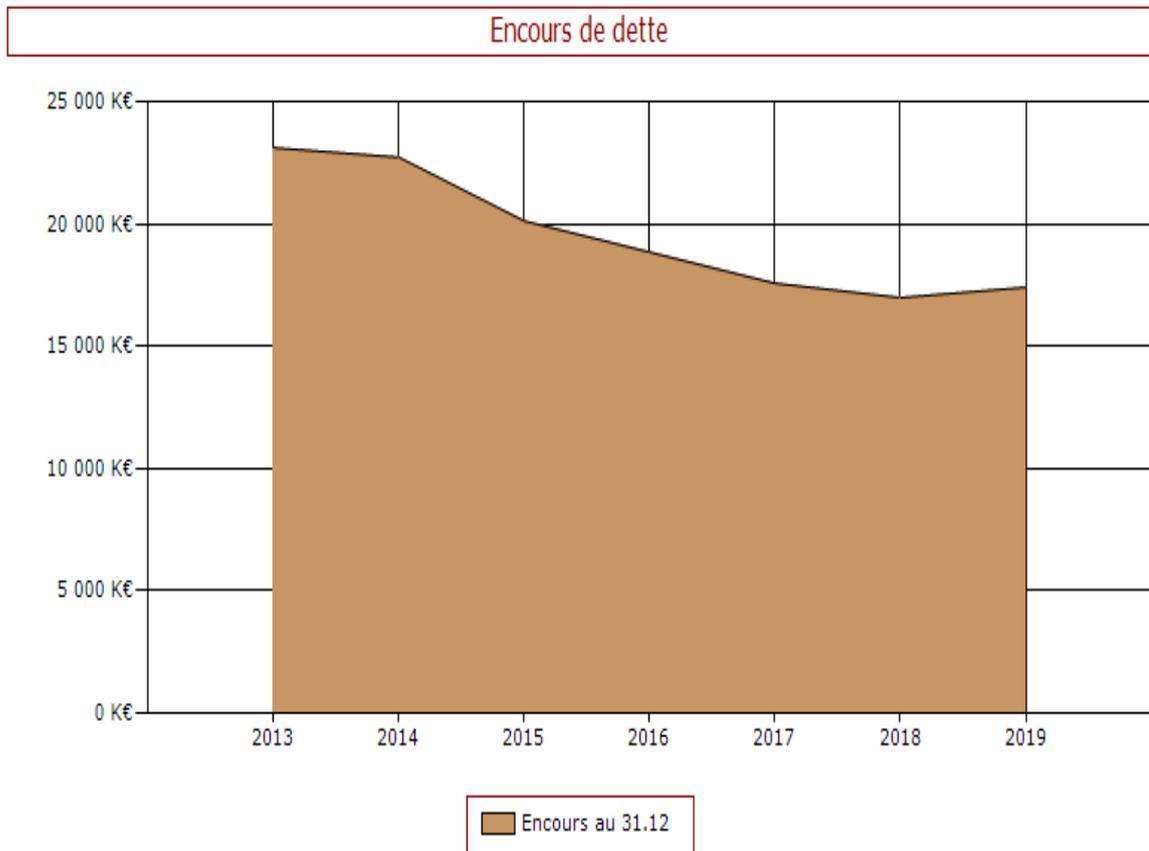
Afin de débattre des orientations budgétaires données à la collectivité, il est nécessaire de connaître la situation de celle-ci. Les éléments ci-après relèvent des principaux indicateurs budgétaires et financiers de la commune. Pour ce premier débat d'orientation budgétaire du mandat 2020-2026, la rétrospective financière permet également de disposer des éléments relatifs à l'évolution des finances communales au cours du précédent mandat. Ces données permettent également d'observer l'évolution de la commune sur plusieurs exercices, et d'en tirer quelques enseignements pour les six prochaines années.

### 1. La chaîne de l'épargne

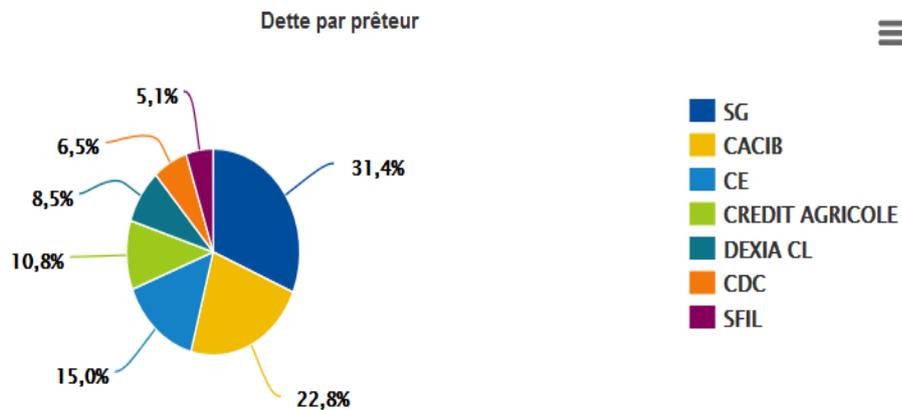
K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits de fct. courant	68 171	69 305	70 615	70 360	69 172	69 436	69 709
- Charges de fct. courant	63 750	61 291	61 383	60 832	62 971	61 765	61 343
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>4 421</b>	<b>8 014</b>	<b>9 232</b>	<b>9 527</b>	<b>6 201</b>	<b>7 671</b>	<b>8 366</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>1 385</b>	<b>-414</b>	<b>-1 026</b>	<b>-1 212</b>	<b>894</b>	<b>139</b>	<b>-149</b>
= Produits exceptionnels larges*	2 090	498	159	410	1 149	213	105
- Charges exceptionnelles larges*	705	912	1 185	1 622	255	74	254
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>5 806</b>	<b>7 600</b>	<b>8 205</b>	<b>8 316</b>	<b>7 096</b>	<b>7 810</b>	<b>8 217</b>
- Intérêts	483	542	486	446	352	315	311
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>5 323</b>	<b>7 058</b>	<b>7 720</b>	<b>7 869</b>	<b>6 744</b>	<b>7 495</b>	<b>7 905</b>
- Capital	1 803	2 164	2 603	2 630	2 073	2 086	1 982
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>3 520</b>	<b>4 894</b>	<b>5 116</b>	<b>5 240</b>	<b>4 670</b>	<b>5 409</b>	<b>5 924</b>

### 2. La dette de la commune

K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours au 31.12	23 134	22 742	20 139	18 859	17 586	17 000	17 418
Epargne brute	5 323	7 058	7 720	7 869	6 744	7 495	7 905
<b>ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE</b>	<b>4,3</b>	<b>3,2</b>	<b>2,6</b>	<b>2,4</b>	<b>2,6</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>



Annuité de la dette - en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital	1 803	2 164	2 603	2 630	2 073	2 086	1 982
Intérêts	483	542	486	446	352	315	311
<b>Annuité de dette totale</b>	<b>2 286</b>	<b>2 705</b>	<b>3 089</b>	<b>3 076</b>	<b>2 426</b>	<b>2 402</b>	<b>2 293</b>



## 3. Les charges de fonctionnement

K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Charges fct courant strictes</b>	<b>63 501</b>	<b>61 143</b>	<b>61 246</b>	<b>60 668</b>	<b>62 765</b>	<b>61 534</b>	<b>61 082</b>
Charges à caractère général	13 908	11 853	12 121	11 996	12 982	12 987	13 473
Charges de personnel	37 510	38 133	38 076	38 308	39 542	38 666	38 478
Autres charges de gestion courante	12 082	11 157	11 048	10 364	10 242	9 881	9 130
<b>Atténuations de produits</b>	<b>249</b>	<b>148</b>	<b>137</b>	<b>164</b>	<b>206</b>	<b>231</b>	<b>261</b>
<b>Charges de fonctionnement courant</b>	<b>63 750</b>	<b>61 291</b>	<b>61 383</b>	<b>60 832</b>	<b>62 971</b>	<b>61 765</b>	<b>61 343</b>
Charges exceptionnelles larges	705	912	1 185	1 622	255	74	254
<b>Charges de fct hors intérêts</b>	<b>64 455</b>	<b>62 203</b>	<b>62 568</b>	<b>62 454</b>	<b>63 226</b>	<b>61 839</b>	<b>61 597</b>
Intérêts	483	542	486	446	352	315	311
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>64 938</b>	<b>62 745</b>	<b>63 054</b>	<b>62 900</b>	<b>63 578</b>	<b>62 155</b>	<b>61 908</b>

## 4. Les produits de fonctionnement

K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Produits fonctionnement courant stricts</b>	<b>67 741</b>	<b>68 456</b>	<b>69 516</b>	<b>69 237</b>	<b>68 523</b>	<b>69 104</b>	<b>69 388</b>
Impôts et taxes	45 250	47 053	49 317	50 018	50 068	50 396	50 694
Dotations et participations	17 864	16 903	15 912	14 305	13 455	13 552	13 556
<b>Autres produits de fct courant</b>	<b>4 628</b>	<b>4 500</b>	<b>4 287</b>	<b>4 914</b>	<b>5 000</b>	<b>5 156</b>	<b>5 138</b>
Produits des services et du domaine (70)	4 389	4 246	4 015	4 600	4 597	4 848	4 811
Autres produits de gestion courante (75)	238	254	272	314	402	308	328
<b>Atténuations de charges</b>	<b>430</b>	<b>849</b>	<b>1 099</b>	<b>1 123</b>	<b>650</b>	<b>332</b>	<b>321</b>
<b>Produits de fonctionnement courant</b>	<b>68 171</b>	<b>69 305</b>	<b>70 615</b>	<b>70 360</b>	<b>69 172</b>	<b>69 436</b>	<b>69 709</b>
Produits exceptionnels larges	2 090	498	159	410	1 149	213	105
Produits financiers divers (76 hs int.)	2	2	1	1	1	1	38
Produits exceptionnels (77)	1 021	258	38	75	247	192	27
Reprises/provisions (78)	1 067	238	119	334	901	20	40
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>70 261</b>	<b>69 803</b>	<b>70 774</b>	<b>70 770</b>	<b>70 322</b>	<b>69 650</b>	<b>69 813</b>

### La dotation globale de fonctionnement (versée par l'État)

Année	Total	Perte nouvelle annuelle
2013	13 569 000 €	
2014	12 961 000 €	- 608 000 €
2015	11 934 000 €	- 1 027 000 €
2016	10 748 082 €	- 1 185 918 €
2017	9 900 642 €	- 847 440 €
2018	9 866 416 €	- 34 226 €
<b>2019</b>	<b>9 834 213 €</b>	<b>- 32 203 €</b>
	<b>TOTAL PERTE</b>	<b>- 3 734 787 €</b>

### Les dotations intercommunales

Année	Attribution de compensation	Dotations de Solidarité Communautaire
2013	14 446 000 €	1 852 000 €
2014	14 446 000 €	3 391 000 €
2015	17 441 000 €	4 207 000 €
2016	17 062 849 €	3 420 587 €
2017	17 062 849 €	3 420 587 €
2018	19 262 517 €	
2019	19 340 669 €	

Pour l'exercice 2020, les informations en possession de la commune conduisent à une relative stabilisation de la Dotation globale de fonctionnement et de l'Attribution de compensation.

### 5. La fiscalité communale

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux TH	26,21%	26,21%	23,59%	23,59%	23,59%	23,59%	23,59%
Taux FB	33,06%	33,06%	30,49%	30,49%	30,49%	30,49%	30,49%
Taux FNB	44,18%	44,18%	39,76%	39,76%	39,76%	39,76%	39,76%

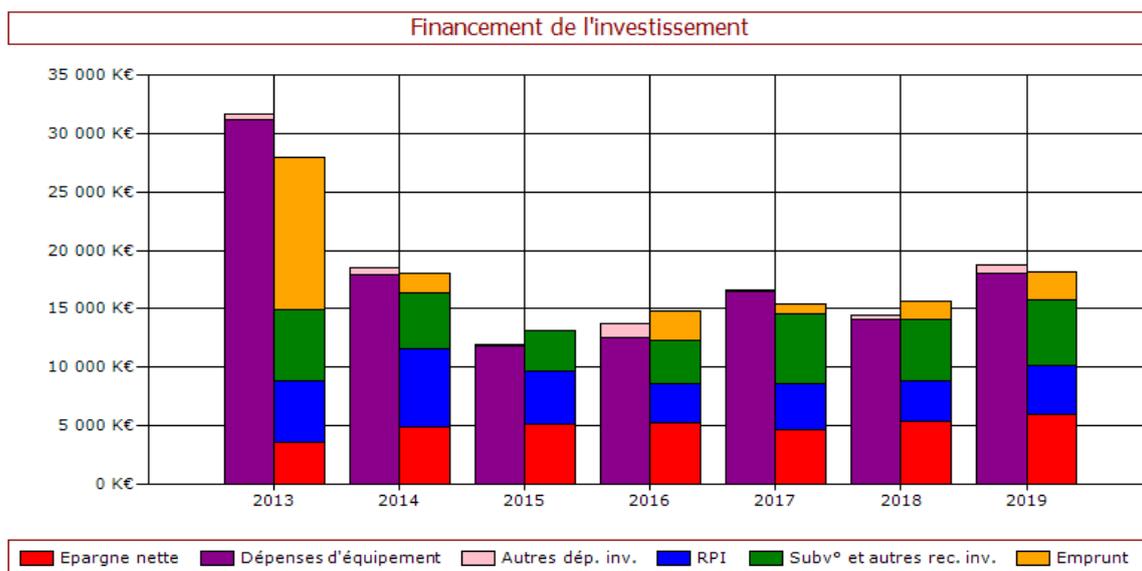
Base nette d'imposition en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Base nette TH	45 467	45 960	47 477	47 696	47 837	48 765	50 110
dont base résidences secondaires			0	1 550	1 486	1 553	1 851
Base nette FB	41 425	42 675	44 036	45 089	46 071	46 951	48 900
Base nette FNB	291	293	324	320	336	354	343

## 6. Les dépenses d'investissement

K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Dép. d'inv. hs annuité en capital</b>	<b>31 703</b>	<b>18 488</b>	<b>11 935</b>	<b>13 698</b>	<b>16 599</b>	<b>14 410</b>	<b>18 731</b>
Dép. d'inv. hs dette	31 703	18 488	11 935	12 598	16 599	14 410	18 731
Dépenses d'équipement	31 253	17 958	11 827	12 557	16 596	14 113	18 077
Dépenses directes d'équipement	30 427	17 408	11 266	12 468	15 759	14 020	18 018
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	826	550	561	89	837	92	59
Opérat° pour cpte de tiers (dép)	6	1	0	1	0	213	531
Autres dépenses d'inv.	444	529	108	40	3	84	123
Remboursements anticipés	0	0	0	1 100	0	0	0

## 7. Le financement de l'investissement

K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Financement des investissements</b>	<b>27 926</b>	<b>18 088</b>	<b>13 152</b>	<b>14 812</b>	<b>15 413</b>	<b>15 605</b>	<b>18 200</b>
Epargne nette	3 520	4 894	5 116	5 240	4 670	5 409	5 924
Ressources propres d'inv. (RPI)	5 293	6 649	4 513	3 347	3 961	3 463	4 279
FCTVA	1 692	2 284	3 523	2 044	1 694	1 922	2 349
Produits des cessions	2 202	266	29	392	1 138	170	29
Diverses RPI	1 399	4 100	961	911	1 129	1 371	1 900
Opérat° pour cpte de tiers (rec)	6	1	0	1	0	253	489
Fonds affectés (amendes...)	1 716	1 006	895	469	0	1 269	374
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	4 435	3 766	2 627	3 305	5 982	3 711	4 734
Emprunt	12 955	1 772	0	2 450	800	1 500	2 400
Variation de l'excédent global	-3 777	-399	1 216	1 114	-1 186	1 195	-531



## **II. LE CADRE BUDGETAIRE DU NOUVEAU MANDAT**

L'organisation du débat d'orientation budgétaire en ce début de mandat doit permettre de disposer d'un état des lieux de la situation financière de la collectivité afin de connaître sa trajectoire et les marges d'évolution. Toutefois, pour maîtriser le cadre budgétaire permettant aux élus d'opérer des choix pour les années à venir, il est indispensable de compléter ce constat par quelques variables qui pourraient avoir une incidence pour la collectivité au cours du prochain mandat.

### **1. L'analyse de la situation communale arrêtée au 31.12.2019**

Afin de dresser une analyse de la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2019, par transparence et afin de donner une lisibilité de la trajectoire sur une longue période, il convient de reprendre les principaux points évoqués par le Chambre régionale des comptes dans son rapport d'observations définitives publié en 2012 ainsi que l'avis publié en juillet 2014.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, et notamment les charges de personnel, la Chambre régionale des comptes a pu souligner la nécessité de maîtriser l'évolution de ces frais afin de disposer d'un autofinancement adéquat. Sur la période 2014-2019, l'évolution des charges de fonctionnement courant fait apparaître une stabilité. Celle-ci a pu être d'autant plus difficile à maîtriser que l'année 2014 a été marquée par une diminution importante de ces charges. Le volume atteint lors de cet exercice a pu être maintenu les années suivantes. Par cette maîtrise, cohérente avec une stabilité par ailleurs des produits de fonctionnement courant, la ville affiche un niveau d'épargne nette également stabilisé sur l'ensemble de la période voire en augmentation sur les derniers exercices.

La maîtrise de la section de fonctionnement tout au long du mandat précédent a pu être acquise par la maîtrise des charges de personnel qui constituent une part importante de ces frais. Ainsi, en moyenne sur la période, les charges de personnel n'ont augmenté que de 0,2% et ce malgré la reprise en régie de l'activité périscolaire portée par l'association Salon Vacances loisirs en 2016 ainsi que la mutualisation avec le Centre communal d'action sociale qui a entraîné la reprise dans les effectifs de la ville de nombreux agents. Rapportée à l'évolution moyenne dans les communes de la strate, et pondérée par ces variables qui auraient pu faire augmenter rapidement les charges de personnel, l'évolution constatée sur la période démontre une forte maîtrise de ce poste.

Dans sa relation avec ses partenaires directs que sont le Centre communal d'action sociale (CCAS) et l'Office de tourisme (OT), la commune a impulsé ces dernières années une nouvelle relation. La subvention apportée à ces partenaires a connu une stabilité pour l'Office de tourisme et une forte

diminution pour le CCAS. Cette évolution est liée à une réorganisation du partenariat entre les deux entités, et notamment aux efforts de mutualisation afin de partager les coûts ou d'éviter des doublons dans l'organisation des services. Chaque année, le rapport d'orientations budgétaires a pu associer la trajectoire financière de ces deux entités afin de donner au Conseil municipal une vision large et transparente des finances communales.

S'agissant de la dette de la commune, sa structure ne présente toujours pas d'emprunts dangereux pour la collectivité. Le recours à l'emprunt a été modéré, et ce afin de diminuer le capital à rembourser qui a été ramené sur la période de 23,134 millions d'euros (31/12/2013) à 17,418 millions d'euros (31/12/2019), soit une diminution de 24,7 %.

Enfin, pour la section d'investissement, la mandature qui vient de s'achever présente trois caractéristiques majeures. Une priorisation et un lissage des investissements sur le mandat ; une recherche très active de financements auprès de partenaires institutionnels ; un volume global du PPI cohérent avec la capacité financière de la collectivité.

**L'ensemble de ces éléments confirme que la situation financière de Salon-de-Provence est maîtrisée, à l'issue d'un mandat au cours duquel les engagements pris après l'avis rendu par la Chambre régionale des comptes en juillet 2014 ont été suivis par l'ensemble de la collectivité.**

## **2. La contractualisation avec l'État**

Par délibération du 27/06/2018, la ville de Salon de Provence a conclu un contrat avec le représentant de l'État, portant sur la participation de la collectivité à la réduction de la dette publique et à la maîtrise des dépenses publiques, dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. La ville s'est vue ainsi fixée un objectif d'évolution de ses dépenses de fonctionnement. Le contrat fixe l'objectif national d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à 1,2 % par an, par rapport à une base 2017.

Les dépenses de fonctionnement concernées par ce plafonnement sont :

- les dépenses courantes (chapitre 011),
- les dépenses de personnel (chapitre 012),
- les dépenses de subventions (chapitre 65),
- les charges exceptionnelles (chapitre 67)

- et les frais financiers (chapitre 66).

A ces dépenses, sont déduites les recettes du chapitre 013 atténuations de charges.

L'article 3 relatif à la trajectoire 2018/2020 des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité précise qu'aux termes de l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, le niveau maximal des dépenses de fonctionnement du budget principal de la collectivité de Salon de Provence est calculé pour les années 2018, 2019 -et 2020 par application de la base 2017 du taux d'évolution annuel de 1,2 % (...). Ce niveau maximal est donné dans le tableau ci-après :

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement autorisées dans le cadre du contrat signé avec l'État	62 502 609,00 €	63 252 640,00 €	64 011 672,00 €	64 779 812,00 €

Ayant respecté les plafonds ainsi définis pour les exercices 2018 et 2019, la ville ne subira pas la reprise financière prévue en cas de dépassement par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Pour les années à venir, la ville ne dispose pas d'information sur la prolongation de ce dispositif par le législateur.

### 3. Le périmètre des compétences communales

L'évolution du périmètre des compétences de la commune entraîne, mécaniquement, une évolution de son budget. Le contour de ce périmètre est aujourd'hui un enjeu à fort intérêt, en lien avec l'évolution des compétences de la Métropole Aix-Marseille Provence.

D'une part, après le transfert de plusieurs compétences au cours du mandat précédent, une interrogation subsiste sur le devenir de certaines compétences aux enjeux budgétaires majeurs. Il s'agit notamment du transfert de la compétence relative à la voirie. Légalement, l'article L. 5218-2 du CGCT prévoit, depuis sa modification par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, que le transfert de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie et des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires » soit réalisé d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Si ce transfert était effectivement réalisé, ce qui paraît aujourd'hui probable en l'état des obligations légales en vigueur, cela induira pour la commune un bouleversement de sa

structure budgétaire : diminution des frais de fonctionnement compte-tenu du transfert du personnel agissant dans ce domaine de compétence, diminution des dépenses d'investissement puisque celles relatives à cette compétence seraient directement portées par la Métropole, révision de l'Attribution de compensation (AC) pour tenir compte de ce transfert avec la possibilité non actée par l'intercommunalité de créer une Attribution de compensation en investissement. Les choix qui seront opérés quant à ce transfert et ses modalités seront déterminants pour les choix budgétaires à venir.

Par ailleurs, certains transferts de compétence réalisés au cours des années précédentes sont gérés dans le cadre de conventions de gestions par lesquelles la commune continue à exercer matériellement la compétence, en obtenant un remboursement par la Métropole des dépenses effectuées dans ce cadre. Il s'agit, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, des compétences relatives aux aires et parcs de stationnement, à l'eau pluviale, et aux services extérieurs de défense contre l'incendie.

La commune témoigne sur ce sujet des interrogations qui sont les siennes sur des enjeux aux incidences budgétaires majeures pour les années à venir. Elle rappelle par ailleurs sa volonté de continuer à exercer des compétences dites de proximité, comme le sont celles relatives à la voirie.

#### 4. Le subventionnement par les partenaires institutionnels

Au cours du mandat précédent, la recherche active de subventions auprès des partenaires institutionnels de la collectivité a permis d'augmenter le volume d'investissements réalisés par la commune tout en respectant la volonté d'un recours maîtrisé à l'emprunt. Le tableau ci-après rappelle les montants qui ont pu être perçus par la ville auprès des différents partenaires. Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a apporté une grande majorité de ces subventions d'investissement, à travers de très nombreux dispositifs dont la ville a pu bénéficier.

Subventions d'investissement (en €)	2014 (CA)	2015 (CA)	2016 (CA)	2017 (CA)	2018 (CA)	2019 (CA)	TOTAL
1311/1321 - ETAT	87 651	256 559	2 000	72 301	55 268	529 786	915 914
1322 - REGION	150 400	17 065	15 000	166 148	50 014	133 099	381 326
1323 - DEPARTEMENT	3 437 457	1 876 636	3 129 387	5 741 466	3 130 594	4 062 135	17 940 218
Autres subventions		1 907	3 700	1 000		8 924	15 531
TOTAL	3 675 509	2 152 166	3 150 087	5 980 915	3 235 876	4 733 944	19 252 988

Fort de cet apport important d'aides extérieures, la ville pourra continuer à les mobiliser dans les années à venir pour augmenter sa capacité d'investissement. Toutefois, l'aide apportée dépendra des orientations données par nos partenaires ainsi que par leur propre situation budgétaire. Après la crise sanitaire, qui a pu impacter très fortement le budget de certaines institutions, une vigilance toute particulière devra être portée sur ce point qui aura une incidence sur les choix budgétaires à réaliser pour le mandat 2020-2026.

### **III. LES CHOIX STRATEGIQUES POUR LE MANDAT 2020-2026 :**

#### **« LE SERIEUX BUDGETAIRE »**

Si l'ensemble des choix et des priorités budgétaires pour le mandat n'ont pas encore été précisément arbitrés par la nouvelle majorité municipale, des choix stratégiques peuvent déjà être présentés dans le cadre de ce rapport d'orientations budgétaires. Ces quatre grandes volontés donnent un cadre aux arbitrages qui pourront être réalisés afin de définir le plan pluriannuel d'investissement, ainsi que les budgets annuels des années à venir. Elles sont cohérentes avec les engagements pris devant les électeurs par la municipalité élue, et correspondent au sérieux budgétaire prôné depuis 2014.

#### **1. Refuser l'augmentation d'impôts**

Constituée comme ligne rouge pour la gestion financière de la commune, l'augmentation d'impôts est un levier que la municipalité refuse d'utiliser. Au-delà d'une conviction et d'un engagement pris devant les électeurs, il s'agit d'un choix visant à ne pas alourdir des impôts déjà élevés pour nos concitoyens. Placé en tête des choix stratégiques de la municipalité, le refus d'augmenter les impôts entraîne les trois choix stratégiques qui suivent.

#### **2. Maîtriser l'autofinancement pour accroître la capacité d'investissement**

Sans augmentation des taux d'imposition que la commune maîtrise encore, et compte-tenu de l'assèchement des financements de l'État ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur la Métropole, la ville fait face à une stabilisation de ces produits de fonctionnement. Cette réalité justifie la maîtrise des charges de fonctionnement qui doit s'imposer dans les arbitrages budgétaires. Ainsi, par une maîtrise de l'évolution de ses frais de fonctionnement, la commune peut continuer à dégager un autofinancement lui permettant d'accroître sa capacité à investir.

### **3. Recourir modérément à l'emprunt**

Afin de ne pas alourdir le remboursement du capital qui dégraderait la structure financière de la ville, et pour ne pas reporter sur les générations à venir la charge financière des choix d'investissement, la municipalité fait le choix de recourir avec modération à l'emprunt. La contraction de nouveaux emprunts ne peut permettre que d'équilibrer le financement de certaines opérations majeures d'investissement.

### **4. Mobiliser des recettes extérieures**

Toujours dans la volonté d'accroître ses capacités d'investissement, la municipalité s'engage par divers moyens dans la recherche active de subventions auprès de tous les partenaires qui peuvent être sollicités. Cette mobilisation de recettes complémentaires nécessite un suivi actif des dispositifs proposés par les autres institutions. Elle contraint par ailleurs les arbitrages budgétaires afin que la programmation municipale des investissements soit cohérente avec les priorités des principaux financeurs.

## **IV. LES CONSEQUENCES DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE SUR LE BUDGET 2020**

L'impact en fonctionnement de la crise sanitaire entraîne, pour le budget primitif 2020 une baisse de l'autofinancement de 600 108 € par rapport au budget initialement prévu pour l'exercice. Cette diminution de l'autofinancement s'explique par l'évolution des dépenses de fonctionnement (- 246 892 €) et par une forte diminution des recettes de fonctionnement (- 847 000 €).

En investissement, les conséquences sont également importantes puisque malgré une volonté de maintenir les chantiers de proximité, le décalage temporel de chantiers structurants implique un ajustement à la baisse des opérations d'équipements à hauteur de 715 000 €.

L'impact de la crise sanitaire sur les finances communales sera précisé en détail dans les documents d'accompagnement du budget primitif soumis au Conseil municipal.

## V. LE BUDGET 2020

### 1. Un budget de transition entre deux mandatures

Compte-tenu du contexte dans lequel le budget a pu être finalisé, et du vote tardif de celui-ci, le document présenté au vote du Conseil municipal constitue un acte budgétaire de transition entre deux mandatures municipales. Les priorités données par la nouvelle équipe, et notamment les choix réalisés en matière d'investissement seront débattus puis affirmés d'ici la fin de l'exercice en vue de la réalisation du nouveau plan pluriannuel d'investissement (PPI). Dans l'attente, le budget 2020 constitue l'achèvement du PPI engagé au cours de la période précédente.

<b>Section d'investissement Dépenses d'équipements</b>	<b>BP 2020</b>
AP Grands travaux	4 968 000 €
AP Maintenances	5 274 000 €
AP Thématiques	4 609 000 €
<b>TOTAL PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2020</b>	<b>14 851 000 €</b>
<i>TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors amendes de police)</i>	3 149 000 €

En ce qui concerne l'application du contrat conclu avec le représentant de l'État, portant sur la participation de la collectivité à la réduction de la dette publique et à la maîtrise des dépenses publiques, dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, il est à souligner que la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 a suspendu l'application de ce contrat. En effet, l'article 12 de la loi prévoit qu'aucune reprise financière ne pourra être appliquée aux collectivités territoriales sur la base des dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2020.

Toutefois, soucieuse du respect de sa trajectoire financière et des engagements qui ont été pris, la ville a construit ce budget en tenant compte du plafond de dépenses défini à ce contrat, et ce malgré l'incidence budgétaire liée à la crise sanitaire.

## 2. Un budget de relance économique

Le budget 2020 a vocation exceptionnellement cette année à porter un effort en matière macroéconomique. Ainsi, des choix ont pu être réalisés afin de soutenir l'activité économique du territoire par diverses mesures dont l'impact budgétaire est fort. En fonctionnement, des actions ont été programmées pour soutenir le tissu commercial. Cet effort s'ajoute aux recettes en diminution, que cette évolution soit directement liée à la crise sanitaire (diminution logique des droits de stationnement par exemple), ou d'une volonté politique de soutenir l'économie locale (exonérations liées à l'occupation du domaine public) et le pouvoir d'achat (non-augmentation de tarifs).

En matière d'investissement, le maintien d'un niveau important de dépenses permet de soutenir également les entreprises. Une priorité a été donnée dans les arbitrages récents aux chantiers de proximité afin de favoriser la participation de sociétés et artisans locaux dans le cadre des marchés conclus.

## 3. Les hypothèses d'évolution des grands indicateurs

En 2020, en raison des mesures exceptionnelles adaptant les règles budgétaires, le débat d'orientations budgétaires est présenté et débattu pendant la séance du Conseil municipal également consacré au vote du budget primitif. Le budget présenté a été préparé conformément aux choix stratégiques du mandat détaillés ci-dessus, et compte-tenu de l'impact particulier cette année des conséquences de l'état d'urgence sanitaire. Cette présentation simultanée permet aux membres de l'assemblée délibérante de disposer de l'ensemble des informations budgétaires, et sans que le vote du budget ne soit repoussé au-delà du 1<sup>er</sup> semestre. Il convient toutefois d'indiquer que l'ensemble de ces informations budgétaires correspondent aux différentes hypothèses d'évolution détaillées dans ce rapport. Ces orientations permettent d'envisager pour l'exercice des hypothèses financières détaillées dans le tableau suivant.

	2017	2018	2019	<i>Hypothèse CA 2020</i>
<b>Excédent brut courant</b>	6 201 000 €	7 692 000 €	8 366 000 €	↓
<b>Épargne nette</b>	4 670 000 €	5 417 000 €	5 924 000 €	↓
<b>Dette</b>	17 586 000 €	17 000 000	17 418 000 €	→



# **ANNEXE 1**

## **« INFORMATION COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES »**

### **DECRET N°2016-841 DU 24 JUIN 2016 RELATIF AU CONTENU AINSI QU'AU MODALITES DE PUBLICATION ET DE TRANSMISSION**

**1- STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31/12/19**

1-1 Par sexe

	<b>AU 31/12/2019</b>	
	<b>EFFECTIFS</b>	<b>%</b>
HOMME	<b>457</b>	<b>39,06%</b>
FEMME	<b>713</b>	<b>60,94%</b>
TOTAL	<b>1170</b>	<b>100%</b>

La part de féminisation est légèrement inférieure à la moyenne de la FPT de 61,3% (source chiffre rapport DGAFP 2017 sur la fonction publique).

1-2 Par catégorie de personnel et par temps de travail

<b>31/12/2019</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>Dont TNC</b>	<b>Dont TP</b>	<b>% de TNC et TP</b>
CAT A	<b>58</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>12,07 %</b>
CAT B	<b>115</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>13,91 %</b>
CAT C	<b>735</b>	<b>73</b>	<b>57</b>	<b>17,69 %</b>
SANS (Emplois aidés et vacataires)	<b>262</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>8,78 %</b>
TOTAL	<b>1170</b>	<b>102</b>	<b>74</b>	<b>15,04 %</b>

<b>CATEGORIE A+B+C</b>	<b>AU 31/12/2019</b>
TEMPS COMPLETS	755
DONT TEMPS PARTIEL	74
TEMPS NON COMPLET	79
TOTAL	908

Au niveau des effectifs, la collectivité compte 1 170 agents tous statuts confondus au 31/12/2019, soit 34 agents de plus par rapport au 31/12/2018. Mais si l'on considère uniquement le socle "dur" des effectifs, à savoir les titulaires et les contractuels, l'évolution d'une année sur l'autre est négative (- 12 agents). Ils font suite au non remplacement des départs à la retraite des agents. On constate l'augmentation des effectifs essentiellement sur le personnel non titulaire qui vient palier à un besoin ponctuel.

Concernant les emplois aides, on peut remarquer une légère hausse entre le réalisé 2018 et celui de 2019, l'augmentation des enveloppes attribuées à ce type de recrutement et à l'élargissement des conditions d'éligibilité ont permis de recruter jusqu'à 7 emplois aides sur l'année.

### 1-3 Par catégorie de personnel rémunéré

STATUTS	AU 31/12/2019	
	EFFECTIFS	EN %
TITULAIRE ET STAGAIRE	<b>789</b>	<b>67,44%</b>
CDI	<b>28</b>	<b>2,39%</b>
CDD	<b>90</b>	<b>7,69%</b>
CAE	<b>36</b>	<b>3,08%</b>
CEA	<b>1</b>	<b>0,09%</b>
APPRENTI	<b>2</b>	<b>0,17%</b>
VACATAIRE ET HORAIRE	<b>224</b>	<b>19,15%</b>
TOTAL	<b>1170</b>	<b>100,00%</b>

La structure des effectifs se décompose comme suit : 67.44% sont des emplois permanents mensualisés, 3.17% sont des emplois aidés de droit privé et 19.15% sont des agents rémunérés à l'heure notamment pour des postes dans les écoles.

Si l'on détaille les 77.52% d'emplois permanents, 67.44% des agents sont des fonctionnaires, 2.39% sont sous CDI, et 7.69 % en CDD de droit public.

Selon le rapport 2017 de la fonction publique, la moyenne nationale dans la FPT est de 77,5% de fonctionnaires et de 70,6% de fonctionnaires pour les trois fonctions publiques. (Source DGAFP).

**2- DEPENSES DES PERSONNELS AU 31/12/19**

2-1 Masse salariale au 31/12/2019

	CA 2019
MASSE SALARIALE CHAPITRE 012	38 478 784,47 €
VARIATIONS EN € / 2018	- 186 816,19 €
VARIATIONS EN %	- 0,48 %

La masse salariale baisse de -186 816 € en 2019 par rapport à 2018 soit – 0.48 %.

Cette baisse s'explique d'une part par les départs à la retraite des agents cette année qui ne sont pas systématiquement remplacés et par le report de l'application du PPCR.

2-2 Heures supplémentaires et heures complémentaires

	2019
Montant	744 121,86 €
Nombre	31 566 h

Le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires est en corrélation avec le développement des manifestations, mais aussi au regard des épisodes climatiques et caniculaires de l'année 2019 qui ont nécessité l'intervention des agents en dehors de leur temps de travail habituel.

Le cout horaire moyen passe de 22.83€ en 2018 à 23.09€ en 2019 en lien avec la variation du nombre d'interventions de nuit et de dimanche et de l'échelon de l'agent qui effectue les heures.

2-3 Rémunération par catégories pour les fonctionnaires et les non titulaires de droit public

PART DANS REMUNERATION (Au 31/12/2019)								
nb agents	920		62		115		743	
A PARTIR DE DECLARATION SOFCAP	TOUTES CAT en €	TOUTES CAT	CAT A en €	CAT A	CAT B en €	CAT B	CAT C en €	CAT C
<b>TRAITEMENT indiciaire</b>	1 625 716 €	82,04%	169 293 €	74,79%	241 750 €	80,46%	1 212 165 €	83,58%
<b>IR</b>	16 257 €	0,82%	1 693 €	0,75%	2 418 €	0,80%	12 122 €	0,84%
<b>SFT</b>	18 021 €	0,91%	1 339 €	0,59%	1 622 €	0,54%	14 441 €	1,00%
<b>NBI</b>	24 883 €	1,26%	3 442 €	1,52%	4 548 €	1,51%	16 894 €	1,16%
<b>RI</b>	296 271 €	14,95%	50 444 €	22,28%	50 119 €	16,68%	194 478 €	13,41%
<b>AV EN NATURE</b>	391 €	0,02%	150 €	0,07%	0 €	0,00%	241 €	0,02%
<b>MONTANT REMUNERATION MOYENNE MOYENNE</b>	2 153,85 €		3 650,97 €		2 612,67 €		1 952,01 €	
	1 981 538,73 €	100%	226 360,43 €	100%	300 457,31 €	100%	1 450 341,17 €	100%

2-4 Agents bénéficiaires de la NBI par catégories

	CAT A	CAT B	CAT C
Nombre d'agents bénéficiaires	31	64	296
Montant moyen	111,02 €	71,06 €	57,07 €

La NBI est attribuée par décret notamment aux encadrants, au personnel exerçant des missions d'accueil à titre principal, aux agents travaillant en quartiers sensibles et à certains régisseurs.

**3- DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL**

Le Protocole applicable depuis le 01/01/2002 prévoit un décompte annuel de temps de travail sur une base annuelle de temps de travail de 1575 heures.